



Convention entre Grand Chambéry et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale

Subvention

Mars 2025

GRAND CHAMBÉRY

DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS

Piscine - Parc de Buisson Rond - Rue Sainte Rose – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 85 88 88 - grandchambery.fr

Il est ainsi convenu entre

L'union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et domiciliée 4 rue d'Athènes, 75009 PARIS, représentée par son délégué général dûment autorisé, Monsieur **Eric SIGNARBIEUX**,

d'une part,

Et :

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, domiciliée 106, allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par Monsieur **Jean-Benoît Cerino**, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, dûment habilité par la délibération n° -25 C du 13 février 2025,

d'autre part,

Présentation

L'UNCCAS organise son 94^{ème} congrès des élus, des CCAS et de leurs agents au parc des expositions de Chambéry qui aura lieu du 26 au 28 mars 2025.

Article 1 - Objet

Grand Chambéry verse une subvention de 25 000 € à l'association l'UNCCAS pour l'organisation de son 94^{ème} congrès sur la thématique de « l'urgence sociale, tenir jusqu'à quand ? » qui aura lieu à Chambéry au parc des expositions du 26 au 28 mars 2025.

Article 2 – Modalités de soutien

La subvention sera versée à l'association Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), en une fois.

Article 3 – Durée de validité

La présente convention est conclue une fois pour l'année 2025.

A Chambéry, le 24 février 2025

Pour l'UNCCAS
Le délégué général
Eric SIGNARBIEUX

Pour Grand Chambéry
Le vice-président
chargé des grands équipements
Jean-Benoît CERINO